

Leçon : Faire entendre sa voix : S'impliquer dans des enjeux qui vous concernent directement!

Par Madelaine McCracken

Aperçu de la leçon :

Ce plan de cours en plusieurs parties aidera les élèves à comprendre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et à se pencher sur les injustices historiques et contemporaines à l'encontre des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada. Les élèves participeront à des activités qui les encourageront à réfléchir à la façon dont le gouvernement traite les peuples autochtones, à s'informer sur les mouvements dirigés par des Autochtones et à agir en faveur de la réconciliation.

Niveaux : De la 6^e à la 10^e année (sec. 4)

Résultats pédagogiques :

Pour l'élève :

- Comprendre les responsabilités et les droits énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA ou la Déclaration).
- S'informer sur les injustices historiques et contemporaines dont sont victimes les Premières Nations, les Inuits et les Métis au Canada.
- Déterminer si le gouvernement du Canada traite équitablement les Premières Nations, les Inuits et les Métis.
- Se demander dans quelle mesure le gouvernement du Canada s'est attaqué aux injustices passées et/ou actuelles à l'encontre des peuples autochtones? Quels ont été les résultats de ces efforts?
- Découvrir les mouvements dirigés par les Autochtones au Canada et la manière dont les élèves peuvent y participer.

Pour l'enseignant :

- Apprendre aux côtés de leurs élèves et les laisser prendre l'initiative de s'impliquer dans des enjeux qui les concernent.
- S'ils ne connaissent pas la réponse à une question, veiller à ce qu'ils effectuent des recherches sérieuses ou s'adressent à l'équipe de l'éducation autochtone de leur conseil scolaire ou à d'autres collègues expérimentés et bien informés au sein de leur communauté d'apprentissage.

- Animer les conversations en tenant compte des traumatismes et envisager des techniques pédagogiques holistiques tout au long de l'enseignement de la leçon et par la suite.

Ressources :

- *La vérité avant la réconciliation - Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie*, 2024.
- [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)
- [Le rêve de Shannen](#) – Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations
- [Le principe de Jordan](#) – Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations
- [Chronologie des pensionnats](#) – Centre national pour la vérité et la réconciliation

Contexte :

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 13 septembre 2007. La DNUDPA est un cadre qui reconnaît les droits des peuples autochtones du monde entier, notamment le droit à l'autodétermination, à la préservation de la culture, à l'éducation, à la santé et à la terre. La Déclaration établit un cadre universel pour la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones.

Dans son rapport de 2015, la Commission de vérité et réconciliation a placé la Déclaration au cœur des 10 principes de réconciliation, qualifiant la DNUDPA de « cadre pour la réconciliation à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société ».

Le gouvernement du Canada s'est d'abord opposé à la Déclaration, mais l'a finalement approuvée en 2010 en tant que document d'orientation. En 2016, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il soutenait pleinement la Déclaration et s'est engagé à la mettre en œuvre. En 2021, le gouvernement du Canada a adopté le projet de loi C-15, *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui a lancé le processus visant à harmoniser les lois et les politiques canadiennes avec les principes de la DNUDPA. Toutefois, la mise en œuvre de la DNUDPA au Canada reste un processus complexe et continu.

Activité de la leçon :

LEÇON 1

Cette leçon est une introduction aux droits de la personne et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Les élèves effectueront des recherches et en apprendront davantage sur les droits que protège cet accord international.

- Présentez cette définition des droits de la personne à vos élèves : **Les droits de la personne sont les droits et les libertés dont jouissent tous les êtres humains. Ils peuvent être considérés comme des règles qui encadrent la manière dont nous devons nous traiter les uns les autres. Les droits de la personne permettent d'assurer la sécurité des personnes et de veiller à ce que tout le monde soit traité équitablement.**
- Expliquez aux élèves que si les droits de la personne ont toujours existé, ils n'ont pas toujours été protégés. Cependant, depuis la Seconde Guerre mondiale, des lois importantes et des accords internationaux ont été adoptés pour protéger les droits de la personne. Outre la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (DUDH), il existe également la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1990 (CNUDE) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007 (DNUDPA).

Demandez aux élèves de lire un texte au sujet de la DNUDPA aux pages 18-19 de *Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie*.

- Lancez une conversation avec les élèves pour leur faire comprendre comment ils peuvent honorer ce qui est exposé dans la DNUDPA. Expliquez-leur certains des droits protégés par la DNUDPA – nous vous en proposons quelques-uns à **l'annexe II**, mais vous pouvez prolonger ou condenser cette liste en fonction de vos élèves.
- Pour chaque article de la DNUDPA, expliquez ce qu'il signifie et lancez une séance de remue-méninges avec vos élèves pour trouver des exemples d'observation de ce droit au Canada. Vous pouvez rendre cette conversation plus stimulante en créant avec eux une carte conceptuelle des différents droits qu'ils découvrent, accompagnés d'exemples de ce que ces droits signifient et de définitions des mots nouveaux.

LEÇON 2

Dans cette leçon, les élèves comprennent que les droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis n'ont pas toujours été respectés et honorés au Canada. Ils découvriront des exemples passés et actuels de traitements injustes à l'égard des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Ils découvriront également des personnages exemplaires qui se sont attachés à faire appliquer et respecter les droits des Autochtones au Canada.

- Demandez aux élèves de regarder leurs cartes conceptuelles et rappelez-leur ce qu'ils ont appris sur les droits de la personne.
- Expliquez que les droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis n'ont pas toujours été respectés au Canada. Individuellement ou en classe, demandez aux élèves de lire les pages 11 et 16 de *Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie*, qui donnent des exemples de moments où ces droits n'ont pas été protégés, ainsi que des efforts qui ont été déployés depuis pour garantir la protection de ces droits.
- Discutez avec les élèves des violations historiques et contemporaines des droits des peuples autochtones au Canada. Ils peuvent citer des exemples tirés de *Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie* ou d'autres exemples dont ils ont pris connaissance précédemment ou sur lesquels ils ont effectué des recherches dans le cadre de cette activité. Demandez aux élèves de relier chaque exemple à un article spécifique de la DNUDPA.
- Lancez une conversation avec les élèves sur la signification historique de la DNUDPA. Vous souhaitez peut-être faire des recherches supplémentaires avec vos élèves pour explorer l'une des questions suivantes :
 - Pourquoi la DNUDPA était-elle nécessaire pour les peuples autochtones du monde entier et du Canada ?
 - Pourquoi le Canada a-t-il initialement rejeté la DNUDPA ? Quels événements ou quelles influences ont eu le plus grand impact sur la décision du gouvernement fédéral d'adopter la Déclaration ?
 - Quels sont les articles qui, selon vous, auront le plus grand impact sur les droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada ?

LEÇON 3

Dans cette leçon, les élèves découvriront les mouvements qui défendent les droits des enfants autochtones et réfléchiront à la manière dont ils peuvent agir contre diverses formes de discrimination.

- Faites savoir aux élèves que malgré les exemples passés et présents de violation des droits des peuples autochtones, il y a aussi beaucoup de personnes et de groupes qui dénoncent ces injustices et s'efforcent de faire changer les choses. Les élèves peuvent en découvrir certains dans *Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie*.
- Présentez les vidéos et ressources suivantes à vos élèves pour qu'ils découvrent comment d'autres personnes interviennent au Canada :
 - Geneviève Albert et Kim O'Bomsawin souhaitent créer des ponts entre les Autochtones et non-Autochtones. ([Vidéo - Rad](#))
 - Jonathan Lainey, Constant Awashish, Mélissa Mollen Dupuis et Natasha Kanapé Fontaine répondent à des questions et exposent des réalités autochtones. ([Vidéo - Rad](#))
 - Hayden Ouellette et Ryder Cote réfléchissent à quelle place veulent occuper les jeunes Autochtones dans la société de demain? ([Vidéo - Espaces autochtones](#))
 - Corpus regroupant des vidéos créées par Mélissa Mollen Dupuis et qui abordent des enjeux autochtones actuels ([Vidéos - Parole autochtone](#))
 - Des histoires inspirantes de jeunes Autochtones ([Portraits/articles - Espaces autochtones](#))

Comme indiqué dans l'introduction de ce guide, certaines des vidéos/ressources abordent des sujets parfois lourds : assurez-vous que les élèves autochtones de votre classe sont bien accompagnés. Consultez l'équipe de l'éducation autochtone au sein de votre conseil scolaire pour savoir comment vous y prendre adéquatement.

Après avoir présenté les vidéos et les ressources à vos élèves, animez une discussion avec l'ensemble de la classe. Vous pouvez explorer les questions suivantes. La réponse à certaines d'entre elles peut nécessiter des recherches supplémentaires :

- Quel est l'objet du mouvement? Quel droit est protégé? Qui est concerné? Quel est son message? Que ressentez-vous?
- Comment cet enjeu met-il en évidence le traitement injuste des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada?
- Comment les différents niveaux de gouvernement ont-ils réagi à ces mouvements? Leurs actions ont-elles été suffisantes?

- Comment les particuliers peuvent-ils lutter contre la discrimination à l'encontre des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada ?

Terminez la conversation en soulignant les principaux enseignements tirés de ces échanges.

- Après avoir pris connaissance de différents exemples de mouvements au Canada, demandez à vos élèves de déterminer, sous forme de liste, les différentes façons dont les gens peuvent agir en posant la question suivante : « En quoi consiste une action/intervention ? » Les réponses peuvent inclure :
 - Écouter des discours, assister à des présentations ou entendre des témoignages.
 - Éduquer les autres ; transmettre ses connaissances aux amis, aux parents et à la communauté scolaire.
 - Assister à des manifestations culturelles autochtones ou visiter des musées gérés par des Autochtones.
 - Participer à des mouvements (en ligne ou en personne), téléphoner ou écrire des lettres aux élus/décideurs au Canada et dans le monde.
 - Faire des dons à des organisations caritatives ou à des organisations autochtones.
- Demandez aux élèves de réfléchir aux actions qui ont le plus d'impact et qui sont les plus significatives. Quelles sont les actions considérées comme étant passives et nécessitant une moins forte mobilisation ? Pourquoi ? Demandez aux élèves d'établir des critères d'évaluation de ces actions et de les classer de la moins efficace à la plus efficace.

LEÇON 4

Maintenant que les élèves en savent plus sur la DNUDPA et les droits des peuples autochtones au Canada, ils peuvent s'exercer à s'impliquer dans des dossiers qui les concernent. Vous pouvez continuer à explorer les mouvements de jeunes présentés plus haut ou étudier d'autres questions urgentes au Canada, telles que (mais sans s'y limiter) les revendications territoriales, l'extraction des ressources, les enfants autochtones pris en charge ou la revitalisation des langues.

Pour commencer, lisez à voix haute le message de Harry Bone et Florence Paynter, pages 4-5 de *Mino-pimatisiwin : Vivons la bonne vie*. Dans ce message, les aînés nous

transmettent un enseignement important. Demandez aux élèves de réfléchir à la signification de *Mino-pimatisiwin* et à la façon dont ils peuvent suivre le bon chemin en favorisant la réconciliation au Canada.

- Demandez à vos élèves de former des groupes de trois ou quatre et de choisir, parmi les mouvements évoqués, celui auquel ils souhaitent participer. Plusieurs groupes peuvent travailler sur le même mouvement, honorant ainsi l'esprit de *Mino-pimatisiwin*.
- Demandez aux élèves de décider quels articles de la DNUDPA seront mis en valeur par le mouvement qu'ils ont sélectionné. (Encouragez les élèves à limiter leur sélection à cinq articles – même si nous aimerions tous les aborder, cela risque d'être difficile !)
- Maintenant que les élèves ont sélectionné les articles pertinents, il est temps pour eux de faire des recherches sur leur mouvement. Les élèves seront invités à répondre aux questions suivantes dans le cadre de leurs recherches :
 - De quel enjeu ou problème est-il question ? Quel est le contexte historique de cet enjeu ou de ce problème ?
 - Quel est l'objectif du mouvement ?
 - Qui sont les leaders du mouvement ? Y a-t-il une participation des jeunes ?
 - Qui sont les personnes, les organisations ou les gouvernements de qui relève ce problème ?
 - Quels sont les moyens par lesquels chaque personne vivant au Canada peut faire une différence et agir en faveur de ce mouvement ?
 - Quels sont les moyens que nous avons choisis pour participer à ce mouvement ?
- Une fois que les élèves ont répondu aux questions, ils peuvent utiliser ce qu'ils ont appris de nombreuses façons, par exemple, en créant un balado ou une vidéo, en produisant un message d'intérêt public, en créant un modèle de lettre que d'autres pourront signer et envoyer à leurs élus/décideurs, en élaborant des affiches pour leur école ou leur communauté, en interprétant une chanson ou en rédigeant un rapport à distribuer à leurs camarades ou à envoyer à des groupes influents. Vous pouvez également utiliser le modèle de **l'annexe III** ci-dessous pour créer une campagne dans les médias sociaux.

- Chaque campagne doit comprendre les éléments suivants :
 - Introduction au problème ou à l'enjeu, y compris des informations spécifiques, un contexte historique et des données ou statistiques convaincantes.
 - Un lien avec les articles pertinents de la DNUDPA.
 - Un message clair sur la façon dont les gens peuvent s'impliquer et faire une différence en faveur de la réconciliation.
 - Comment ils honorent le concept de *Mino-pimatisiwin* dans leurs efforts et comment ils prévoient honorer *Mino-pimatisiwin* chaque jour.

Évaluation :

Les enseignants peuvent préparer une évaluation sommative pour ce travail collectif. Nous vous encourageons à cocréer des grilles d'évaluation avec vos élèves, car cette approche reflète les principes de l'espace éthique que vous avez créé avec eux. Pour ce faire, consacrez un cours complet à discuter avec vos élèves de ce qui constitue un apprentissage réussi. Les évaluations peuvent également changer en fonction des travaux que les élèves décident de réaliser, ce qui favorise également la différenciation. Assurez-vous de collaborer avec vos élèves afin de cocréer ces grilles d'évaluation de la bonne façon !

Enrichissement :

Dans le cadre d'une participation collective, les élèves peuvent organiser une assemblée scolaire (à l'instar de la [Journée Ayez un cœur](#)). Demandez aux élèves de transmettre ce qu'ils ont appris et d'expliquer comment l'ensemble de l'école peut agir de concert.

Déclaration finale de l'autrice :

Les enseignants et les élèves doivent utiliser des ressources autochtones ou créées en collaboration, ou s'assurer qu'ils travaillent avec les équipes de l'éducation autochtone de leurs conseils scolaires lorsqu'ils abordent ces sujets. Comme nous l'avons déjà mentionné, *si vous faites ce travail seul, vous faites fausse route!* Tendez la main à d'autres personnes au besoin et sachez que vous n'êtes jamais seul. Dans le cadre de cette expérience, les élèves apprendront que leur voix doit être entendue et qu'elle PEUT l'être! Utilisez cette leçon parallèlement à d'autres conversations avec vos élèves. Nous vous encourageons également à demander à vos élèves s'ils souhaitent créer un club de justice sociale afin de poursuivre ces échanges et de responsabiliser la communauté scolaire. La participation à ces mouvements doit être permanente, car le travail de réconciliation est quotidien.

Annexe II : Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Article 3

Les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination. Cela signifie qu'ils ont le droit de décider ce qui est le mieux pour eux et leurs communautés.

Article 8

Les peuples autochtones ont le droit de ne pas subir d'assimilation forcée. Cela signifie qu'ils ne peuvent être contraints d'adopter la culture et le mode de vie de quelqu'un d'autre, et ne doivent pas tolérer de voir leur culture détruite.

Article 10

Les peuples autochtones ne peuvent être déplacés ou réinstallés de force.

Article 11

Les peuples autochtones ont le droit de pratiquer et de faire revivre leur culture et leurs traditions.

Article 12

Les peuples autochtones ont le droit de pratiquer leurs traditions spirituelles et religieuses.

Article 13

Les peuples autochtones ont le droit de retrouver, d'utiliser et de transmettre aux générations futures leur histoire et leur langue, leurs traditions orales, leur système d'écriture et leur littérature, et de conserver leurs propres noms pour désigner les communautés, les lieux et les personnes.

Article 15

Les peuples autochtones ont droit à ce que l'enseignement et les moyens d'information reflètent fidèlement leurs cultures et leurs traditions.

Article 18

Les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décisions sur toutes les questions qui les concernent.

*Adapté de la [publication de l'ONU](#)

Annexe III : Campagne de médias sociaux – Modèle

Les élèves peuvent utiliser ce modèle Instagram pour planifier une campagne sur les médias sociaux. Demandez aux élèves de trouver une photo convaincante pour représenter leur sujet et de rédiger une courte légende qui véhicule le message le plus important qu'ils souhaitent transmettre. Ils peuvent réfléchir à des mots-clés ou à d'autres détails créatifs à inclure. Voici d'autres consignes à considérer :

- Les images doivent être appropriées et reliées au sujet ;
- Les images et les statistiques doivent provenir de sources vérifiées ;
- Les légendes ne doivent pas dépasser cinq phrases ;
- Le contenu doit être original et ne pas utiliser l'IA ;
- Le contenu doit être approprié et ne doit pas comporter d'éléments d'exploitation, de provocation ou d'abus.

Une fois terminé, accrochez les affiches dans toute l'école pour sensibiliser les autres élèves. Si vous disposez d'un compte Instagram pour votre classe, vous pouvez créer de véritables billets à diffuser en ligne. Veillez à ne jamais inclure les visages de vos élèves sans l'autorisation signée de leurs parents ou tuteurs.



#